



100 % libres
...100 % vous !

Consultation de la Commission Européenne pour la mise en place d'un cadre pour les énergies renouvelables pour la décennie à venir

La CFE Énergies salue la démarche de consultation de la commission européenne dans la mise en place d'un cadre pour les énergies renouvelable pour les décennies à venir. En tant que première organisation syndicale représentative de l'encadrement et seconde pour l'ensemble des salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières en France, notamment au sein d'EDF, ENGIE, ENEDIS ou RTE, la CFE Énergies souhaite apporter sa contribution, guidée par une vision de la construction européenne de l'énergie qui concilie décarbonation, autonomie stratégique, transition socialement juste, sécurité des approvisionnements et des infrastructures essentielles, tout en respectant le principe de neutralité technologique entre solutions bas carbone.

I. De l'obligation de moyens à l'obligation de résultats : la neutralité technologique

La CFE Énergies soutient pleinement l'ambition de la commission européenne dans son objectif de réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. Toutefois, nous tenons à affirmer que l'enjeu climatique et les résultats associés doivent primer sur les moyens imposés pour y parvenir. Une logique « 100 % renouvelable », fixant des objectifs de production plutôt que des cibles d'émissions, risque d'exclure, par dogme des solutions qui ont fait leurs preuves. La CFE Énergies plaide pour le pragmatisme et l'absence exclusion idéologique. Toutes les énergies décarbonées doivent pouvoir contribuer à l'effort collectif. Cela implique que le futur cadre européen s'affranchisse d'une approche centrée sur les seules énergies renouvelables pour embrasser une vision plus large celle d'un véritable cadre des énergies bas carbone, en cohérence avec le droit européen et les engagements des traités européens d'Euratom et de Lisbonne.

Cette cohérence doit aussi se traduire dans les conditions d'accès aux financements européens, aux aides d'État et aux mécanismes de flexibilité. Nous appelons à une stricte égalité de traitement entre toutes les technologies pilotables et décarbonées : aucune filière répondant aux critères climatiques ne saurait être pénalisée au motif de sa nature.

II. Intégration systémique : responsabiliser les énergies intermittentes

Le constat de la Commission est sans appel : la stabilité du système est menacée avec la saturation des réseaux et une multiplication des heures à prix négatifs. Ces déséquilibres ne sont pas des accidents de parcours, ils révèlent une contradiction structurelle dans notre modèle de développement des renouvelables. Nous avons construit une politique de l'offre sans construire une politique du système.

Pour la CFE Énergies, le changement de paradigme est inévitable : il faut passer d'une logique de volume de production à une logique de contribution au système et en intégrant l'évaluation des coûts complets.

Cela exige d'abord de sortir du mythe du kilowattheure pas cher. Le LCOE (Levelized cost of electricity) de l'éolien et du solaire occulte les coûts réels que supporte la collectivité : réseaux à renforcer, stockage à déployer, capacités pilotables à maintenir en réserve. Un électron produit au mauvais moment, au mauvais endroit, peut coûter bien plus qu'il ne rapporte.

Le futur cadre réglementaire doit intégrer ce coût global du système — réseaux, stockage, moyens de secours — dans toute décision de développement. C'est une question de responsabilité. Le régime d'exception dont ont longtemps bénéficié les producteurs d'ENR intermittentes était justifié à l'aube de ces filières, il ne l'est plus pour le solaire et l'éolien terrestre.

Un principe d'équité doit prévaloir : des obligations homogènes pour tous, avec une contribution ou un bénéfice proportionné à l'impact réel de chaque technologie sur l'équilibre global du système. La CFE Énergies plaide ainsi pour la participation de chacun à la stabilité et à la sûreté du réseau électrique dont les mécanismes de capacité, le respect des exigences de stabilité de tension et de fréquence mais aussi la contribution financière aux coûts de congestion générée par les différents moyens de production. Les mêmes obligations doivent s'appliquer à tous et chacun doit cotiser ou bénéficier en rapport avec l'incidence de son moyen de production sur le système global. Dans le prolongement de cette approche, la CFE Énergies préconise que les appels d'offres intègrent systématiquement des solutions hybrides incluant du stockage. L'objectif est clair : **faire en sorte que chaque nouveau projet constitue un atout pour le réseau, et non une contrainte supplémentaire.**

III. Souveraineté industrielle et "Made in Europe"

Sortir de la dépendance aux fossiles russes pour tomber dans une ultra-dépendance aux technologies chinoises — panneaux solaires, minerais critiques — serait un contresens géopolitique majeur. **La transition énergétique ne peut pas être le vecteur d'une nouvelle vulnérabilité stratégique. Elle doit au contraire être associé à un levier de réindustrialisation européenne.**

Pour y parvenir, la CFE Énergies demande l'instauration d'un European Buy Act imposant des critères stricts de contenus industriels Européen dans tous les appels d'offre. Subventionner des technologies produites dans des conditions sociales et environnementales inacceptables ou conduisant à une forme de dépendance géopolitique n'est, ni cohérent ni défendable.

Enfin, la souveraineté industrielle se construit aussi par les compétences. Ce cadre Européen se doit également d'anticiper les besoins en formation, de sécuriser les parcours professionnels et de rendre le secteur attractif pour la jeunesse et pour les femmes.

IV. Réseaux et hydroélectricité : les piliers de la résilience

Le réseau électrique est devenu le principal goulet d'étranglement de la transition énergétique. Sans investissement massif et planifié dans les infrastructures, aucun objectif de décarbonation ne pourra être tenu. Mais cette planification doit être pragmatique et ancrée dans les réalités territoriales — non centralisée à Bruxelles ignorant les capacités réelles d'absorption des réseaux locaux. **Le déploiement des énergies renouvelables doit être zoné en conséquence : produire là où le réseau peut absorber, là où on a vraiment besoin, et non l'inverse.**

Dans ce cadre, l'hydroélectricité mérite une attention particulière. Première des énergies renouvelables pilotables, elle reste l'angle mort des politiques européennes. Ce patrimoine stratégique, est le fruit de décennies d'investissements publics. Sa complémentarité avec le nucléaire en fait un actif irremplaçable pour la stabilité du système — il faut le préserver, le moderniser, le développer.

Enfin, les instruments de soutien financier doivent être réformés dans un sens d'équité. Les contrats pour différence doivent être strictement symétriques : ils doivent protéger l'investissement par des prix planchers, mais aussi protéger la collectivité contre les rentes indues lorsque les prix s'envolent. Garantir la rentabilité des projets ne signifie pas garantir des profits illimités sur fonds publics.

Conclusion

La consultation lancée par la Commission européenne pose les bonnes questions : comment accélérer les investissements dans les énergies renouvelables après 2030 ? Comment intégrer efficacement la production variable dans le système électrique ? Comment garantir une énergie à la fois abordable pour les citoyens et compétitive pour l'industrie ? La CFE Énergies y répond avec une conviction : L'accélération du déploiement ne constitue pas une fin en soi : seule une intégration cohérente dans l'ensemble du système énergétique permettra d'assurer le succès de la transition, même si cela implique de reconsidérer ou de reporter certains choix.

Les propositions que nous avons développées répondent précisément aux défis identifiés par la Commission : saturation des réseaux, multiplication des heures à prix négatifs, dépendances technologiques, lenteur des procédures d'autorisation. Ces maux ont un dénominateur commun : une politique de l'offre construite sans politique du système.

Le nouveau cadre Européen pour les énergies renouvelables doit corriger cette erreur structurelle. Il doit redonner aux États un rôle de stratège, distinguer clairement les technologies matures, des technologies émergentes qui nécessitent un soutien ciblé, et poser les bases d'une industrie énergétique européenne souveraine, créatrice d'emplois de qualité. La CFE Énergies appelle la Commission à bâtir un cadre techniquement maîtrisé, industriellement souverain et socialement juste — à la hauteur des enjeux d'une décennie qui sera décisive.

Contacts : CFE Énergies
Affaires.publiques@cfe-energies.com